



"La Lettre"

de la Société Horticole de Sens

N°150 - Hiver 2020-2021

Bulletin d'information de la Société Horticole de Sens
Siège social : Parc du Moulin à Tan - 28, chemin de Babie - 89100 SENS -
Tél.: 03.86.95.44.37 Fax : 03.86.95.39.41 Courriel : shs-89@orange.fr

Fondée le 2 septembre 1888 à Sens. Société adhérente à la Société Nationale d'Horticulture de France



Cher(e)s adhérent(e)s,

Notre programme est, comme vous avez pu le constater, ravagé par ce Covid-19. Nous ne baissons pas les bras, nous réfléchissons d'ores et déjà au programme de début d'année.

J'ai été amené personnellement à passer 32 jours à l'hôpital, en réanimation et médecine Covid-19, d'où une communication réduite en cette période. Tout va bien désormais... Merci à Bernard Marquis qui a assuré la continuité !

L'année 2020 est derrière nous et nous devons prévoir l'année 2021 qui s'annonce sous des auspices assez peu engageants.

Une année commençant traditionnellement par notre Assemblée Générale qui détaille le bilan de l'année passée et les perspectives à venir.

Sans être devin il serait étonnant que nous puissions en février rassembler 80 à 100 personnes comme chaque année.

Nous envisageons à l'instar de beaucoup de d'autres associations de tenir cette Assemblée Générale par courriel.

Vous y retrouveriez les rapports habituels, les comptes et un dispositif de vote pour approuver ou non notre action, renouveler notre conseil d'administration.

Nos statuts, même s'il ne prévoient pas ce genre de cas de figure, ne s'y opposent pas. De la même façon, le vote à bulletin secret n'étant de rigueur que si l'un des participant à l'AG le demande, vous pourrez au choix renvoyer un bulletin secret, anonyme ou bien un courriel (à définir).

Une « **assemblée de printemps** » pourrait être organisée à la Poterne dès que nous pourrions nous réunir et ainsi reprendre le programme de notre traditionnelle AG dans sa seule partie conférence et projections.

Indépendamment de cette AG, nous allons bien entendu retravailler sur notre programme 2021 à l'aune des prescriptions réglementaires qui nous sont imposées.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021 et vous assure de toute ma considération

Plus que jamais, continuons de cultiver notre passion !

Jean-Luc Boulard,
Président de la Société Horticole de Sens

Intoxication par les courges : une information intéressante, voire étonnante !

Dans une étude sur les intoxications par des courges (*Cucurbita pepo* L.) enregistrée entre 2012-2016, 353 personnes avaient présenté des symptômes principalement digestifs.

4 % des cas présentaient les symptômes prononcés ou prolongés, de gravité modérée: diarrhées sanglantes, douleurs gastriques intenses, déshydratation et/ou hypotension.

En cause, la présence de Cucurbitacines notamment la Cucurbitacine E.

Les courges incriminées correspondent à des coloquintes ornementales ou à des spécimens amers de courges alimentaires réputées comestibles.

Enfin parmi les cas dont le mode d'approvisionnement était connu, la courge amère était issue du potager familial pour 54 %.

Si aucun décès n'a été observé dans l'étude française, un allemand de 79 ans est décédé en 2015 après avoir consommé un gratin de courgettes issues du potager de son voisin.

Les courgettes avaient pourtant un goût amer qui n'avait pas dissuadé de leur consommation !

Quelques conseils :

Courges ornementales (coloquintes) : elles sont toutes toxiques et ne doivent pas être consommées. vérifiez l'étiquette où demander conseil au vendeur.

Courges alimentaires achetées dans le commerce ou cultivées dans le potager familial : goûtez un petit morceau de courge crue et si le goût est amer, recrachez-le et jetez la courge. elle ne doit pas être consommée même cuite.

Courges issues de potagers familiaux : ne consommez pas de courges sauvages qui ont poussé spontanément. Ne récupérez pas non plus les graines des récoltes précédentes pour les ressemer. Achetez de nouvelles graines pour chaque nouveau semis dans le potager.

(Jardins de France, SNHF, n°658, p. 39)

Un article sur les plantes toxiques : prévenir c'est guérir !

Retrouvez cet article en format .pdf :
https://www.horticulture-sens.org/wp-content/uploads/2020/11/HORTIS_DVEV_76_Les-belles-empoisonneuses.pdf



COTISATION 2021

Vous pouvez d'ores et déjà nous envoyer votre cotisation qui se monte à **15 Euros pour une personne seule** et **21 Euros pour un couple**. L'appel de cotisation sera fait dans la prochaine lettre avec le dispositif de l'Assemblée générale dématérialisée.

Elle est indispensable (assurances) pour participer aux diverses activités de la SHS (conférences, voyages, sections, etc...), **elle vous donne également la possibilité d'entrer à tarif réduit aux diverses manifestations de la SNHF, de vous abonner à prix préférentiel à Jardins de France**

Envoyez donc votre cotisation, par chèque, à

Société Horticole de Sens
Parc du Moulin à Tan

28, chemin de Babie - 89100 SENS

Dans tous les cas, renvoyez-nous le coupon renseigné afin que nous puissions tenir à jour notre fichier !

Société Horticole de Sens : Suivez notre actualité,

retrouvez nous sur le site Internet de la SHS :

<https://www.horticulture-sens.org>

BLOC - NOTE / CONTACTS

Président / Jean-Luc Boulard : 03 86 95 44 37 & 06 87 28 72 50 shs-89@orange.fr	Section Bonsai : Laurent Redor : 03 86 65 93 25
Trésorier SHS / Rémy Tavernier : 03 86 95 38 72	Section Fuchsia : Danièle Richet : 03 86 96 92 98
Art floral Françoise Maréchal : 03 86 65 00 17	Secrétariat / Bernard Marquis : bmarquis89@orange.fr

« La Lettre »

de la Société Horticole

est envoyée à environ 60 exemplaires papier et 270 en format numérique.

Parution aléatoire (environ 6 /an),

Envoyée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Cotisation individuelle 2020 : 15 €,

Cotisation pour les couples : 21 € .

Rédaction : Jean-Luc BOULARD,
Édition : SHS.